



Section Meusienne du
Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs d'école et p.e.g. c.

7 rue Alexis Carel 55100 VERDUN

tél. : 03 29 86 42 87 courriel : snu55@snuipp.fr

Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration préliminaire SNUipp-FSU CAPD 21 juin 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation,

Nous souhaitons dans cette instance vous faire part de nos observations sur l'accès à la hors classe.

Si nous prenons acte des évolutions positives du ratio de promouvables, nous ne pouvons taire les inégalités qui résultent des modalités d'accès et des modifications du barème imposées par le ministère.

Certes le ratio progresse chaque année, mais pour rattraper celui des professeurs certifiés, 10 années seront nécessaires. Il y a là une injustice criante envers les professeurs des écoles qu'il convient de dénoncer. Pour le SNUipp-FSU, la hors classe doit être accessible à tous !

Sur le barème lui-même, les décisions de points supplémentaires sur certaines fonctions, ou certains postes, interrogent plus encore. Il suffit de se référer aux conclusions faites lors du bilan de la campagne 2015 pour voir les impacts de ces décisions de l'an passé, renforcées par la circulaire de cette année. Au plan national, il ne restait que 9 834 PE au 11^{ème} échelon alors que le nombre de promotions possibles était de 10 696. Avec ce barème et notamment les bonifications favorisant certaines fonctions ou zones d'exercice, plus de 2600 PE au 11^{ème} échelon n'ont pas été promus à la hors classe. Nombre d'entre eux, n'ayant que peu de perspective d'y être prochainement, ont fait le choix de partir en retraite sans cette promotion.

Il devient urgent de mettre en place un mécanisme pour prendre en compte ces obstacles à l'intégration pour des collègues au 11^{ème} échelon.

En revenant sur le département, nous pouvons constater que sur les 40 collègues en tête de classement dans les documents communiqués par les services :

- **5 collègues sont au 10^{ème} échelon, alors que 4 collègues sont au 11^{ème} échelon sur la liste complémentaire.**
- 24 femmes et 16 hommes soit respectivement **60% de femmes et 40% d'hommes**. Rappelons que le rapport dans la profession se situe au-delà de 80% de femmes pour moins de 20% d'hommes. Sur le tableau des candidatures recevables de notre département, il y a 83% de femmes pour 17% d'hommes. Inutile d'aller plus loin pour dire une fois de plus que les déroulements de carrière sont défavorables aux collègues femmes !

Regardons l'impact des zones d'exercice :

- Sur les REP : 29 collègues bénéficient du point REP sur les 793 du tableau soit 3,66%. 6 sont dans les 40 « promus » soit 15%
- Sur la REP+ : 16 collègues bénéficient des 2 point REP+ sur les 793 du tableau soit 2%. 5 sont dans les 40 « promus » soit 12,5%

Regardons aussi les déroulements de carrière : l'accès à la hors classe en est la traduction concrète, même si ce n'est pas un critère dans le barème :

- L'AGS moyenne des 40 « promus » est de **33 ans et 9 mois** avec une **AGS la plus élevée à 39 ans et 6 mois** et **la plus faible à 23 ans** ! Cela fait tout de même un écart conséquent. Nul doute que les collègues entrant dans la hors classe après 23 ans d'ancienneté ont toutes les chances de dérouler leur carrière complète ce qui ne sera pas le cas pour d'autres.
- Parmi les collègues sur liste complémentaire, 8 ont une AGS supérieure à la moyenne des 40 « promus »



Pour le SNUipp-FSU, il est temps de revoir en profondeur les déroulements de carrière afin de ne pas renforcer des inégalités existantes et constatées depuis plusieurs années. **Cette situation contribue à développer des traitements inéquitables entre collègues exerçant au sein du même corps, traitements inacceptables d'une part entre les fonctions et d'autre part entre les hommes et les femmes....**

Pour améliorer le déroulement de carrière, **la revalorisation du métier nécessaire et incontournable doit être accessible à toutes et tous.**

Le SNUipp-FSU revendique :

- Pour tous les enseignants une carrière parcourue au rythme le plus rapide.
- Un déroulement de carrière qui doit être déconnecté de l'évaluation et des fonctions exercées.
- Pour une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière.

De façon transitoire, pour éviter tout blocage de grade, le SNUipp-FSU revendique un passage automatique, et hors contingent, à la hors-classe intervenant au plus tard lorsqu'une ancienneté de 3 ans est acquise dans l'échelon 11. Aucun PE avec une carrière complète ne doit partir à la retraite sans accéder à la hors-classe.

Sur le plan technique, nous demandons cette année encore que le calcul de la note spéciale intègre le changement d'échelon intervenant entre le 1^{er} janvier et 31 août.

Merci de votre attention